Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Résorption de l'habitat insalubre
- **Etudes pré-opérationnelles Quartier Fond Maurice et Toupin**
- **Enquêtes sociales sur les Quartiers Persée et Bataille**
- **Approbation du plan de financement**

Par délibération n° 18 en date du 25 juin 2004, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le lancement des études de faisabilité de deux opérations RHI dans les secteurs :

- Fond Maurice
- le bas de la Route du Tévelave : RHI touchant la Route des Bananes, le quartier Toupin, les quartiers Persée et Bataille.

…/…

MAIRIE DE SAVIRONS

Les études correspondantes ont été rendues en octobre 2005. Les conclusions ont été validées courant 2006.

Ces études ont mis en évidence un dysfonctionnement urbain dû à la précarité et corrélativement la nécessité d'engager une RHI sur les secteurs identifiés ci-dessus.

Il convient désormais d'en vérifier la faisabilité opérationnelle.

Pour ce faire et compte tenu de la lourdeur des opérations, le Maire propose au conseil de lancer une consultation ayant pour objet :

- en base : la réalisation des études pré-opérationnelles sur les secteurs de Fond Maurice et de Toupin
- en option : la réalisation des enquêtes sociales sur les quartiers Persée et Bataille.

Les études pré-opérationnelles devront aboutir :

• sur l'élaboration d'un projet urbain précisé en termes d'aménagement (espaces et équipements publics), de logements (besoins en décohabitation et en relogements) et de voiries et réseaux divers
• sur un projet social : accompagnement des familles et dynamique de quartier
• sur un bilan financier prévisionnel.

La tranche optionnelle permettra d'entamer le travail d'identification des familles sur les quartiers Persée et Bataille (diagnostic social).

Le coût de cette opération est estimé à **150 000 € HT.** Une subvention de **80 %** est susceptible d'être obtenue au titre des crédits octroyés à la DDE, soit le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif	**162 750 € TTC**
Etat 80 %	120 000 €
Commune 20 %	30 000 €
TVA à charge communale	12 750 €

Le conseil est invité à :

» se prononcer sur le principe du lancement des études telles que ci-dessus définies

» approuver le plan de financement proposé et solliciter de l'instance concernée l'attribution du financement

» le cas échéant, autoriser le Maire et en son absence, le 1er Adjoint, à lancer la consultation correspondante et à signer le marché d'études correspondant.

…/…

MAIRIE DE SAVIGNONS

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, délibère et à l'unanimité :

=> Approuve le principe du lancement des études, telles que ci-dessus définies

=> Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que ci-après proposé :

Coût estimatif	**162 750 € TTC**
- Etat 80 %	120 000 €
- Commune 20 %	30 000 €
TVA à charge communale	12 750 €

=> Autorise le Maire à solliciter de l'instance concernée l'attribution du financement dans les meilleurs délais.

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à lancer la consultation correspondante et à signer le marché d'études correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS